



Dottor Schulli

Monsieur Etienne Philippe
Chemin du Vorbourg

2800 - Selenmont

Plerign le 28.9.67

Monsieur l'avocat,

Ci-joint les documents signés. Le
 texte est bon, précis. A l'art. 4
 j'aurais ajouté: " et cela jusqu'à
 la date de la présente Convention"
 (ou "jusqu'au 26.9.67"), ceci
 pour éviter qu'on ne se hâte de
 copier encore des données inté-
 ressantes avant de rendre le tout.
 Cependant, l'adjonction n'est pas
 indispensable, parce que le danger
 est minime. Bien cordialement
 Pierre

Plerign le 18.2.74

Cher Monsieur,

Ci-joint le dossier Jolidon
 à joindre aux documents acquis par
 le Muséi jurassien. L'historique
 du problème vous intéressera et
 vous édifiera aussi sur la confiance
 qu'on peut avoir en certains hommes,
 pour des missions de confiance pourtant.

Avec mes bonnes salutations
 André Chèvre